

**Discours de monsieur Van Aartsen, maire de La Haye, à l'occasion de la remise du The Hague Prize, le 21 septembre 2011**

Vos Excellences,

Monsieur le professeur Lagarde,

Madame Keller,

Mesdames et messieurs,

Le professeur Schrijver et monsieur Bot l'ont déjà nommée : la

Conférence de la Haye de droit international privé, la plus ancienne

organisation juridique de La Haye et l'unique organe législatif

international de notre ville.

Ce n'est pas la conférence de paix

Ce n'est pas la conférence de paix de mille huit cent quatre-vingt dix-neuf (1899), mais bien la fondation de la Conférence de la Haye de droit international privé, en mille huit cent quatre-vingt treize (1893), qui marque le début du développement de La Haye en tant que ville internationale de la paix et de la justice. Et ceci forme une raison de plus pour laquelle il est approprié d'attribuer cette année le The Hague Prize for International Law, le Prix de La Haye de droit international, dans le domaine du droit international privé.

De plus, il y aura exactement cent ans en décembre que le fondateur de la Conférence de la Haye de droit international privé, Tobias Asser, reçut le Prix Nobel de la Paix. Il est à ce jour le seul néerlandais à qui cet honneur est revenu. En son temps,

En son temps, au dix-neuvième siècle, un véritable travail de pionnier était nécessaire pour parvenir à la toute première codification internationale dans le domaine du droit privé. Et tout le monde, tant s'en faut, n'était pas alors convaincu de la nécessité de ce travail.

C'est ainsi que Tobias Asser, à l'assemblée de fondation de la Conférence de la Haye, a prononcé avec émotion les paroles suivantes :

« ...pour atteindre le but, nous serons tous obligés de nous faire des concessions réciproques : nous devons sacrifier sur l'autel de l'entente internationale des opinions et des idées qui nous sont chères. »

Près de cent vingt ans plus tard,

Près de cent vingt ans plus tard, il existe un cadre étendu de conventions internationales de droit privé. Le droit international privé fait partie de la vie de chacun de nous.

Si la plupart d'entre nous n'y pensent pas quotidiennement, bien des gens ont connu de près ou de loin un cas où des enfants risquent d'être victimes d'un conflit entre leurs parents divorcés et habitant des pays différents – et ces gens ont fait connaissance de la convention de La Haye, qui protège ces enfants. Sans vous, monsieur le professeur Lagarde, cette convention n'existerait pas.

Et lorsque, aujourd'hui,

Et lorsque, aujourd'hui, nous faisons référence à la position de La Haye comme LE centre de connaissances du droit international, comme LA ville internationale de la paix et de la justice, c'est en premier lieu à vous, et à des gens comme VOUS, que nous le devons. C'est par vous et vos collègues qu'a été érigé, petit à petit, tout au long des décennies écoulées, l'édifice du droit international privé, cet imposant monument de conventions juridiques ; et c'est en grande partie ici à La Haye qu'il a été construit.

Monsieur le professeur Lagarde, vous avez au fil des années établi un lien intime avec notre ville, les précédents discours l'ont déjà rappelé.

Il y a plus d'un demi-siècle,

Il y a plus d'un demi-siècle, en mille neuf cent cinquante-six (1956), vous étiez impliqué pour la première fois dans la Conférence de la Haye de droit international privé. Depuis mille neuf cent soixante-neuf (1969), vous avez enseigné à plusieurs reprises à l'Académie de Droit International de La Haye.

À la fondation de l'Académie, en mille neuf cent vingt-trois, sous les auspices de la Société des Nations, c'est votre compatriote Charles Lyon-Caen qui fut nommé président du Curatorium. Dans le discours qu'il prononça aux festivités d'ouverture, il déclarait avec optimisme : « Un jour, le droit sera le Souverain de Monde ! »

C'est un adage qui,

C'est un adage qui, quelles que soient les horreurs des guerres, répressions et injustices que l'humanité a souffertes depuis, doit demeurer notre devise et notre guide – à La Haye avant tout.

Un jour, le droit sera le Souverain de Monde. C'est dans cet esprit que je voudrais maintenant m'acquitter du devoir de l'honneur qui m'est échu aujourd'hui : de vous remettre, monsieur le professeur Lagarde, le The Hague Prize for International Law, le Prix de La Haye de droit international.